

Évaluation – La traite négrière et l'esclavage

Le commerce triangulaire et ses conséquences humaines

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 4^e

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et vocabulaire

(4 pts)

- Classe du plus ancien au plus récent : *abolition définitive en France* · *Code noir* · *indépendance d'Haïti* · *article « Traite des nègres » de l'Encyclopédie* · *première abolition française*, avec l'année de chacun.
- Défins **traite négrière** et **commerce triangulaire** en montrant que le second englobe la première.
- Explique la différence entre un **marron** et un **affranchi**.
- Un élève écrit : « La France abolit l'esclavage en 1794 grâce à Victor Schoelcher. » Corrige les deux erreurs.

Exercice 2 – Lecture d'un tableau de données

(4 pts)

Puissance négrière	Captifs embarqués (1500-1867)	Part du total
Portugal et Brésil	5 850 000	47 %
Grande-Bretagne	3 260 000	26 %
France	1 380 000	11 %
Espagne	1 060 000	8 %
Provinces-Unies (Pays-Bas)	550 000	4 %
Autres (États-Unis, Danemark...)	420 000	3 %
Total	12 520 000	100 %

Estimations arrondies d'après les bases de données des voyages négriers.

- Quelle est la nature de ce document ? Sur quelle période et quel espace porte-t-il ?
- Quelles sont les deux premières puissances négrières ? Quelle part du total représentent-elles ensemble ?
- Vérifie par un calcul la part de la France (arrondie à l'unité). Environ combien de captifs français ont-ils été embarqués par an, si l'on considère que l'essentiel des expéditions françaises se concentre sur les 150 ans allant de 1670 à 1820 ?
- Sachant qu'environ 11 millions de captifs sont arrivés vivants, calcule le nombre de morts pendant les traversées et le taux de mortalité moyen.

Exercice 3 – Analyse de document : le Code noir**(4 pts)**

« Art. 2. Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine.

Art. 12. Les enfants qui naîtront des mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves.

Art. 22. Seront tenus les maîtres de faire fournir, par chacune semaine, à leurs esclaves âgés de dix ans et au-dessus, deux pots et demi de farine de manioc ou trois cassaves, avec deux livres de bœuf salé ou trois livres de poisson.

Art. 38. L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; s'il récidive, il aura le jarret coupé ; et la troisième fois, il sera puni de mort.

Art. 44. Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté. »
— *Ordonnance de Louis XIV « touchant la police des îles de l'Amérique française », dite Code noir, mars 1685*

- a) Présente le document : nature, auteur, date, territoires concernés.
- b) Relève deux articles qui imposent des devoirs au maître et explique ce qu'ils révèlent sur l'intérêt du roi.
- c) Explique l'article 44 avec tes mots. Quelle conséquence a-t-il pour la vente ou l'héritage des esclaves ?
- d) En t'appuyant sur les articles 12 et 38, montre que le Code organise un système durable et fondé sur la violence.

Exercice 4 – Vrai ou faux ? Justifie chaque réponse**(4 pts)**

- a) « Les Européens capturaient eux-mêmes les esclaves à l'intérieur de l'Afrique. »
- b) « Le XVIII^e siècle, siècle des Lumières, est aussi celui où la traite atlantique est la plus intense. »
- c) « Le Royaume-Uni abolit l'esclavage en 1807. »
- d) « Haïti est le premier État fondé par d'anciens esclaves. »

Exercice 5 – Développement construit : la traite au XVIII^e siècle**(4 pts)**

- a) Rédige un développement construit d'une quinzaine de lignes répondant à la question : **comment fonctionne la traite atlantique au XVIII^e siècle et qui en profite ?**
- b) Première partie attendue : le **fonctionnement** du commerce triangulaire (trois étapes, cargaisons, durée, conditions de la traversée), avec des chiffres.
- c) Deuxième partie attendue : les **bénéficiaires** (armateurs et bourgeoisie des ports, planteurs, royaumes africains, consommateurs européens) et les **victimes**.
- d) Conclusion : une phrase sur les contestations de la traite au siècle des Lumières et sur les abolitions qui suivent.

Bon courage !